



N° de résolution  
ou annotation

2023-12-11

Résolution # 23-12-165

Résolution # 23-12-166

Résolution # 23-12-167

Résolution # 23-12-168

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 11 décembre 2023, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Monsieur Jean-François Martin, conseiller poste numéro 2, est absent  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et greffier-trésorier assiste également à cette séance.

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **4. Adoption de procès-verbaux**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2023

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de novembre 2023 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 51 945.92\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 123 809.88\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 175 755.80\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Résolution # 23-12-169

#### Radio-Acton, proposition du plan publicitaire 2024

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'approuver le plan publicitaire proposé par Radio-Acton au montant de 765,00\$ pour l'année 2024.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-12-170

#### Club Lions d'Acton Vale, demande dans le cadre de l'opération guignolée 2023

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu que la municipalité contribue financièrement à la guignolée par un don de 500,00\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-12-171

#### Demande d'utilisation sans frais de la salle communautaire par Mme Nicole Vallée

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais de la salle communautaire par l'école de danse country Mic et Nic pour organiser des soirées de danse les mardis soir. La présente autorisation est valide pour une durée de 6 mois et est conditionnelle et à ce que la responsable signe le contrat de location et que le ménage de la salle soit effectué à la fin des cours.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h05 et se termine à 20h25. Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 23-12-172

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **8. Travaux publics**

#### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

#### Embauche pour le poste de préposé aux travaux public (temporaire)

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler temporairement le poste ;

ATTENDU les démarches effectuées à cette fin soit, la publication de l'appel de candidatures et les entrevues réalisées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE le conseil confirme l'embauche de M. Marc Provencher à titre de préposé aux travaux publics, poste à temps plein, temporaire et d'une durée indéterminée (remplacement) ;

QUE le Directeur général & greffier-trésorier, M. Marc Lévesque, soit autorisé à signer au nom de la municipalité l'entente de travail à intervenir, projet d'entente approuvé et joint à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### Rapport mensuel du service d'inspection

*Le rapport sera déposé à une prochaine séance.*

### **10. Conseil**

Résolution # 23-12-173

#### Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année doit être établi avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Les séances ont lieu à la salle du conseil (bureau municipal, 1661 rue Principale), à 20h00, les jours suivants:

- Lundi 15 janvier (3<sup>e</sup> lundi, retour des vacances)
- Lundi 12 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 08 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 10 juin
- Lundi 08 juillet
- Lundi 19 août (3<sup>e</sup> lundi, retour des vacances)
- Lundi 09 septembre
- Lundi 07 octobre (1<sup>er</sup> lundi, Action de Grâce)
- Lundi 11 novembre
- Lundi 09 décembre

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers ainsi que monsieur le maire ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour. Il s'agit de messieurs Guy Bond (maire), Éloi Champigny (conseiller poste 1), Jean-François Martin (conseiller poste 2), Éric Laliberté (conseiller poste 3), Daniel Leduc (conseiller poste 4), Jérémie Lebel (conseiller poste 5) et Diane Daigneault (conseillère poste 6). L'accusé réception sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans les délais prévus par la loi.

*Le conseil en prend acte.*

### Dépôt du registre public de déclaration de don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par les membres du conseil municipal

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et au *Code d'éthique et de déontologie des élus*, dépôt du registre comprenant l'extrait de déclaration des membres du conseil municipal à savoir s'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par ces mêmes articles.

*Le conseil en prend acte.*

## **11. Gestion & direction générale**

Résolution # 23-12-174

### Autorisation de signature – Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

ATTENDU la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation quant à la subvention du PRACIM pour le projet de construction d'un abri à abrasifs au garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la convention d'aide financière déposée par la ministre des Affaires Municipales (dossier 2030552) soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE la municipalité confirme son engagement à réaliser ces travaux selon les modalités d'application ;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Guy Bond, à être signataire pour et au nom de la municipalité ladite convention.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Horaire du bureau municipal pour la période des fêtes

Conformément au règlement 562-2011 déterminant l'horaire du bureau municipal, celui-ci sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 inclusivement.

*Le conseil en prend acte.*

Résolution # 23-12-175

### Offre de service pour les missions d'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'approuver l'offre de service de la firme comptable FBL au montant de 2 800\$ pour la rédaction de la reddition de compte de la TECQ 2019-2023.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 23-12-176

Résolution # 23-12-177

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### 12. Loisirs et culture

#### Affichage de postes d'animateurs(trices) au camp de jour estival

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser la direction à procéder au processus d'embauche afin de pourvoir à 3 postes d'animateurs(trices) au camp de jour estival.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### Dépôt des statistiques annuelle de la bibliothèque municipale

La coordonnatrice de la bibliothèque, madame Sarah Beauregard, dépose les statistiques annuelles au 30 novembre 2023.

*Le conseil en prend acte.*

#### Formation du comité consultatif des loisirs (CCL)

ATTENDU que la municipalité organise des activités et qu'elle désire impliquer la population dans l'organisation de ces événements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu :

QUE le conseil autorise la création du comité consultatif des loisirs ;

QUE le mandat du comité est de soumettre ses recommandations au conseil et de réaliser des activités selon les orientations de celui-ci ;

QUE le comité soit soumis aux conditions suivantes :

- Qu'il est formé d'un minimum de 4 et d'un maximum de 7 citoyens désignés par le conseil municipal, incluant la coordonnatrice aux loisirs qui agit à titre de secrétaire, la superviseure aux loisirs à titre de présidente, les membres du conseil municipal responsable des loisirs ainsi qu'un membre représentant la FADOQ et de la Fabrique ;
- Que les membres sont bénévoles ;
- Qu'il s'engage à déposer au conseil un rapport écrit de chacune de leurs réunions. Leurs recommandations et avis sont soumis au conseil par ce rapport et qu'il est libre d'entériner ou non lesdites recommandations ou avis du comité ;
- Qu'à moins d'avis contraire ou à la demande du conseil, les sujets d'études du comité doivent rester à l'intérieur des limites de son mandat ;
- Qu'il peut établir des règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions ;
- Qu'il n'ait aucun pouvoir décisionnel et que le pouvoir de dépenser demeure l'entière responsabilité de la municipalité ;
- Que le mandat des membres est d'une durée d'un an à partir de leurs nominations et renouvelable par résolution du conseil ;

QUE sans aucun préavis, le conseil peut en tout temps modifier les conditions établies par la présente résolution ;

QUE le conseil désigne les citoyens suivants comme membres du CCL : Mélissa Malboeuf, Jean-François Gauthier, Nathalie Comeau, Nancy Gauthier, Philippe Fortier.



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 23-12-178

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **13. Services d'hygiène**

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de novembre 2023 réalisés par la firme Asisto

*Le rapport sera déposé à une prochaine séance.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

Dépôt de documents et des correspondances du mois de novembre 2023

*Aucune correspondance.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'octobre 2023

*Le conseil en prend acte.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'octobre 2023

*Le conseil en prend acte.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'octobre 2023

*Le rapport sera déposé à la prochaine séance.*

Modification de l'entente d'aide mutuelle des services incendies de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec

ATTENDU le 30 janvier 2012, la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton acceptait l'entente d'aide mutuelle des services incendie de l'est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec ;

ATTENDU que l'entente est intervenue entre treize (13) municipalités soit: la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, la Ville d'Acton Vale, la municipalité de Durham-Sud, la municipalité de Lefebvre, la municipalité de Roxton Falls, la municipalité de Roxton Pond, la municipalité de Sainte- Cécile-de-Milton, la municipalité de Ste-Christine, la municipalité de Ste- Hélène de Bagot, la municipalité de St-Nazaire-d'Acton, la municipalité de St-Valérien de Milton, la municipalité d'Upton et la municipalité de Wickham ;

ATTENDU la dissolution du service incendie de la municipalité de Wickham, il y aurait donc lieu de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'accepter de discuter avec les municipalités faisant partie de ladite entente afin de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de cette dernière.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### Dépôt du rapport des remises parties à l'entente de la cour municipale d'Acton Vale

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

#### Avis de motion : Règlement numéro 646-2024 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Daniel Leduc donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, un règlement déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2024 de la municipalité.

*Le conseil en prend acte.*

#### Dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 646-2024 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseiller Éric Laliberté dépose le projet de règlement « Règlement numéro 646-2024 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'année 2024 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ». Il est mentionné que ce projet de règlement a pour objet de déterminer les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2024 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton. Une copie du projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

*Le conseil en prend acte.*

#### Avis de motion : Règlement numéro 647-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le projet de règlement sera déposé à la prochaine séance.*

#### Premier projet de règlement : Règlement numéro 647-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le projet de règlement sera déposé à la prochaine séance.*

### **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision du prochain sujet à l'ordre du jour, tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.*

#### Autorisation de signature – Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU la confirmation du ministère des Transports quant à la subvention du PAVL – Volet redressement pour le projet de changement du ponceau du 7<sup>e</sup> rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la convention d'aide financière déposée par la ministre (dossier PAX27782) soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE la municipalité confirme son engagement à réaliser ces travaux selon les modalités d'application ;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Guy Bond, ainsi que le directeur général, monsieur Marc Lévesque, à être signataires pour et au nom de la municipalité ladite convention.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 23-12-180

### Don à Mélanie Charron pour la confection de paniers de Noël

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu de faire une contribution financière de 100,00\$ à Mme Mélanie Charron.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h37 et se termine à 20h50. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 23-12-181

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu de lever l'assemblée à 20h50.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Directeur général  
& greffier-trésorier